



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBERT du jeudi 6 mai 2021

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 6 mai 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 30 avril 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – MAUDET Béatrice – DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER Yves – LELIEVRE Véronique - BERTON Sylvie – GOSSEYE Paul – DE BOURMONT Marie-Agnès - ARNAUD Marie-Hélène – GUILLET Manuela – HAMON Christophe – ROUYER Mickaël – TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – NICOLLE Jimmy – VALLET Noémie – BISAZZA Romain et AIRIAUD Catherine

Etaient absents : M. Frédéric BENOIT (pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ), Mme Véronique HERBERT (pouvoir à Mme Béatrice MAUDET), BOURÉ Yohan et Emilie GENDRE (excusés)

Secrétaire de séance : M. Yves BACHELIER.

#### **1 – Pôle Enfance – Mission de maîtrise d'œuvre :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de l'opération de construction d'un Pôle Enfance sur une parcelle de terrain localisée près du complexe sportif, rue des Terres Noires et a approuvé la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation.

Le cabinet GALAND-MENIGHETTI représenté par Monsieur GALAND Sébastien a été retenu pour réaliser cette étude de faisabilité et de programmation. En novembre 2020, l'étude de faisabilité a été présentée aux élus pour un coût global de 2 540 000 € HT y compris les aménagements extérieurs et les amenées de réseaux.

Suite à cette présentation, les élus de la commune de Montbert ont décidé l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en limitant à 3 le nombre de candidats admis à concourir. Le montant des travaux (construction du bâtiment et aménagement des aires de jeux extérieures) est évalué à 2 200 000 € HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse (BOAMP et JOUE) et mis en ligne sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com le 9 mars 2021. Conformément aux prescriptions de l'avis d'appel public à concurrence, les candidatures devaient être remises avant le 9 avril 2021 à 17h00 sur la plateforme achatpublic.com.

70 dossiers de candidatures ont été déposés, tous dans les délais, représentant en réalité 69 candidatures (un candidat a déposé deux dossiers). L'ouverture des plis contenant les candidatures a été effectuée par les services de la Mairie de Montbert, qui ont réalisé la vérification administrative de chaque candidature. L'analyse technique des 69 candidatures a été réalisée par le cabinet GALAND MENIGHETTI.

Le jury de concours s'est réuni le mardi 27 avril 2021 pour examiner les candidatures reçues et formuler un avis motivé pour retenir trois équipes de maîtrise d'œuvre au regard des critères de sélection de candidatures définis dans le règlement de concours, à savoir :

- Qualité technique et professionnelle du candidat, appréciée au regard des compétences, des moyens techniques et humains présentés
- Qualité des références, appréciée au regard des 3 références présentées et évaluée selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées

Cette réunion du jury de concours s'est déroulée de la manière suivante :

M GALAND a présenté le rapport d'analyse des 69 candidatures qui détaillait chacune des candidatures en précisant la note obtenue pour chaque critère et ensuite la note globale

Afin d'avancer sur le choix des candidats, Monsieur le Maire a proposé d'examiner plus en détail les candidats ayant obtenu 14/16 et plus, ce qui représente 27 dossiers.

Les 27 candidatures ont été examinées en utilisant la méthode des avocats » qui consiste à éliminer à chaque tour certains candidats. M GALAND a présenté à cet effet les trois références sélectionnées par chaque candidat. Lorsqu'un candidat a été retenu par 1/3 des membres du jury, il est passé au 2<sup>ème</sup> tour (vote à main levée).

A la suite de ce 1<sup>er</sup> tour, 16 candidatures ont été retenues. Pour le 2<sup>ème</sup> tour, Lorsque 5 membres sur 8 membres présents ont retenu un candidat, il est passé au 3<sup>ème</sup> tour (vote à main levée). A la suite du 2<sup>ème</sup> tour, 7 candidatures ont été retenues.

Pour le 3<sup>ème</sup> tour, le vote s'est fait à bulletin secret après que les références des 7 candidats retenus aient de nouveau été représentées aux membres du jury.

Au vu des résultats de ce 3<sup>ème</sup> tour, les membres du jury ont décidé de retenir le classement suivant :

- CUB ARCHITECTURE
- KAZO ATELIER ARCHITECTURE
- ARCHI URBA DECO

Dans l'éventualité d'un désistement ou d'un candidat qui se situerait dans un cas d'exclusion prévu par le code de la commande publique, le jury a complété son classement en identifiant un candidat suppléant à savoir PADW.

Il est rappelé que c'est au Conseil Municipal de fixer la liste des candidats admis à concourir au vu de l'avis formulé par le jury. Le Conseil Municipal n'est pas lié par cet avis mais s'il s'en écarte il devra le justifier.

Le Conseil Municipal, fixe à l'unanimité des membres présents, la liste des 3 candidats admis à concourir et à présenter un projet sous forme d'esquisse. Ces trois candidats sont :

1. CUB ARCHITECTURE
2. KAZO ATELIER ARCHITECTURE
3. ARCHI URBA DECO
4. PADW (candidat suppléant)

Monsieur le Maire explique que ces trois candidats ont réalisé des structures similaires à ce que la commune de Montbert attend, en termes de surfaces et de coût.

Le souhait de la commune de Montbert est de réaliser une construction classique. Le projet sera travaillé avec les services et les utilisateurs. Les travaux de construction pourraient débuter au printemps 2022 pour permettre une mise en service de ce nouveau bâtiment à la rentrée scolaire de septembre 2023.

## **2 – Acquisition d'un terrain pour les services techniques : fixation du prix d'acquisition**

Afin de pouvoir agrandir la surface de stockage des matériaux pour les services techniques, la commune de Montbert souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée YA n°18, environ 3 400 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme LHUILLIER Marie-José. Cette acquisition permettra également de relier les services techniques municipaux au site du plan d'eau de Chantemerle et en facilitera l'entretien.

Mme LHUILLIER a donné son accord pour vendre une partie de son terrain à la commune au prix de 4.50 € le m<sup>2</sup> soit un coût d'acquisition global d'environ 15 300 €. Il est rappelé qu'un crédit de 17 000 € a été inscrit au budget 2021.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette acquisition de terrain auprès de Mme LHUILLIER au prix de 4.50 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve le principe d'acquisition d'une partie de la parcelle référencée ci-dessus appartenant à Mme LHUILLIER pour permettre l'extension de l'aire de stockage à proximité des services municipaux et fixe à 4.50 € le prix du mètre carré de terrain. Les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la commune de Montbert.

### **3 – Acquisition du bien immobilier situé rue de la Gare : fixation du prix d'acquisition**

Dans le cadre de l'opération de redynamisation du centre bourg, M. le Maire rappelle que la commune de Montbert souhaite acquérir le bien immobilier situé rue de la Gare appartenant à Mme RELAIX.

Mme RELAIX a donné son accord pour vendre le bien immobilier (bâti et terrain) pour une surface de 703 m<sup>2</sup> au prix de 185 € le m<sup>2</sup> soit une somme globale de 130 055 €. Il est précisé que cette acquisition se fera dans le cadre d'une vente longue (au budget 2021, un crédit de 30 000 € a été inscrit pour permettre le versement d'un acompte).

M. le Maire précise qu'avec cette nouvelle acquisition, la commune de Montbert aura la maîtrise de l'assiette foncière sur laquelle elle pourra mener ce projet de réaménagement du cœur de bourg. Il explique que pour mener à bien cette opération, un groupe de travail sera composé, auxquels des commerçants et riverains seront associés.

Ce projet devra permettre d'accueillir des commerçants, d'aménager des stationnements, mais également quelques logements. Il faudra également travailler sur les différentes articulations entre ce projet, la mairie et l'espace santé.

Cette opération de redynamisation du centre bourg et la construction du pôle enfance sont deux grands dossiers structurants qui vont marquer le mandat en cours.

Le Maire,  
M MIRALLIÉ Jean-Jacques

***Affiché le 10 mai 2021 en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales***